

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26021

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION SAS INESSENS

Théâtre Jean Deschamps

La Commune de Carcassonne met à la disposition Le Théâtre Jean Deschamps, à titre payant et sous réserve de la réglementation en vigueur à :

- SAS INESSENS, représenté par Laurent LECHAT dont le siège social est ZI LES GISCARELS 11290 MONTREAL, le 23 Mai 2026.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ce contrat.

Carcassonne, le 2 février 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260202-29000-AU

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026